

---

## COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

### POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

#### 41-3 REMISES GRACIEUSES DE DETTES

Chaque année, le Département est sollicité par certains débiteurs, en situation d'insolvabilité et dans l'impossibilité de régler leur dette.

La collectivité a alors la possibilité d'accorder des remises gracieuses, eu égard à ces situations de ressources difficiles et éventuellement à des charges de famille importantes, sur demande des débiteurs et pour tout ou partie de la créance.

#### **Remises gracieuses de dettes ayant donné lieu à émission de titre**

Vous trouverez, en annexe, la liste des créances concernées et leur montant, ainsi que les motivations des demandes présentées.

Si vous acceptez les propositions, le coût des remises pour cette session s'élèvera à 1 788 €, réparti selon l'annexe 1 ci-jointe et les imputations budgétaires suivantes :

- 65-314-6577.....	1 300.00 €
- 65-538-6577.....	388.00 €
- 65-01-6577.....	100.00 €

#### **Synthèse :**

***L'Assemblée est saisie de 4 demandes de remises gracieuses de dettes. Il est proposé d'accepter 3 demandes pour cette session, dont le coût s'élèverait à 1 788 € pour le budget principal.***

#### **En conclusion, je vous propose :**

- d'accepter les remises gracieuses de dettes dont la liste figure en annexe 1, pour un montant total de 1 788 € ;***
- de refuser le dossier présenté avec un avis défavorable en annexe 1;***

LE PRESIDENT

**Jean-Luc CHENUT**